WWW.FFFORCE.FR

CAHIER DES CHARGES

Pour l'organisation des manifestations nationales en 2023

Placées sous l'autorité de la Fédération Française de Force Dite FFForce

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FORCE
156 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris
contact@ffforce.fr
Tél : 01 76 24 88 08
Siret : 812 876 407 00014

Préambule

Conformément aux articles L.131-14 et L.131-15 du Code du Sport, dans chaque discipline, une seule fédération agréée reçoit délégation du Ministère chargé des Sports pour organiser les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres départementaux, régionaux, nationaux et internationaux.

En application de cette disposition, seule la FFForce est autorisée par délégation à organiser les championnats de nos disciplines de compétition.

Au plan légal, la FFForce est donc l'organisateur juridique de ces championnats.

Toutefois pour l'organisation de ces championnats, la Fédération s'appuie sur ses Ligues Régionales qui se voient attribuer la qualité d'organisateur matériel par la signature de ce cahier des charges.

De plus, conformément à l'article L. 333-1 du Code du Sport, relatif à la retransmission des manifestations sportives, les fédérations sportives sont bénéficiaires du droit d'exploitation des manifestations ou compétitions sportives qu'elles organisent. A ce titre, toute exploitation des images d'un championnat doit faire l'objet de l'autorisation de la FFForce.

Ces organisations de championnats impliquent un certain nombre d'engagements moraux, juridiques et financiers de la part de la Fédération et de l'organisateur matériel.

Ce cahier des charges a pour objectifs d'apporter divers éléments permettant une organisation conforme aux textes en vigueur, d'optimiser l'organisation sportive, la promotion de nos activités et la sécurité des pratiquants et du public.

Il est composé d'une partie commune aux disciplines compétitives et d'une partie plus technique, spécifique à chacune d'entre elles.

Chaque Ligue organisatrice doit s'engager au moment du dépôt de sa candidature à respecter ce cahier des charges par la signature du présent document.

Rappel de la procédure

L'implantation d'une finale nationale est déléguée à la Ligue par décision du Comité Directeur (CD) de la FFForce sur proposition de la Commission Sportive Nationale de la discipline.

Un Comité d'organisation doit être créé. Il comprend au minimum :

- Le Président de l'association support de la manifestation ou son représentant,
- Le Président de la Commission Sportive Nationale ou son représentant,
- Le Président de la Ligue concernée ou son représentant.

Il a pour rôle l'organisation technique et logistique de la manifestation et la responsabilité du bon déroulement de la compétition.

Champs d'application
Le présent cahier des charges s'applique à l'organisation des finales suivantes :

Force Athlétique
- Championnats de France Elite,
- Championnats de France Cadets, Subjuniors, Juniors,
- Championnats de France Masters,
- Coupe de France des clubs « Challenge Jean Villenave »,

Powerlifting
- Championnats de France.

Développé Couché
- Championnats de France.

BenchPress
- Championnats de France.

Culturisme
- Championnats de France.

Bras de Fer Sportif
- Championnats de France.

Deadlift Battles
- Deadlift Battles.

Kettlebell
- Championnats de France.

Macelifting
- Championnats de France.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FORCE
156 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris
contact@ffforce.fr
Tél : 01 76 24 88 08
Siret : 812 876 407 00014

PARTIE COMMUNE

Le Comité d'organisation doit respecter les lois et règlements en vigueur notamment dans les domaines suivants :

Centre de secours et service médical

Le Comité d'organisation doit mettre en place une antenne Premiers Secours (Croix Rouge, Sécurité Civile, Pompiers, etc.) avec poste de réanimation.

Un médecin référent doit être présent, ou doit pouvoir être joignable à tout moment.

Un local adapté, clos, alimenté en électricité, avec un lit, une table et deux chaises est mis à disposition du service médical, indépendamment du contrôle antidopage.

Un contact doit être pris au préalable avec l'hôpital le plus proche pour mettre au point les modalités en cas d'accident grave (transport, accueil, etc.).

Prévoir et faciliter les conditions d'accès sur les lieux de compétition pour les véhicules et équipes de secours.

Le contrôle antidopage

Un local fermé avec toilettes et lavabo, relié au réseau électrique, équipé d'un réfrigérateur pour le stockage des prélèvements, d'une table et de 4 chaises est mis à la disposition des intervenants pour les contrôles éventuels.

Ce local se situe à proximité du lieu de compétition et doit pouvoir être fermé à clef.

De l'eau minérale et/ou des boissons non alcoolisées et sans caféine, conditionnées en boîte ou en bouteille capsulée, doivent y être entreposées en quantité suffisante.

Une salle d'attente attenante avec 4 chaises au minimum est prévue.

Afin de préserver le côté inopiné des contrôles antidopage, le Comité d'organisation ne sera averti qu'au moment de la venue du médecin mandaté muni d'un ordre de mission et d'un carton de flacons.

Des bénévoles appelés chaperons, (au moins deux hommes et deux femmes), majeurs devront être disponibles, jusqu'à la fin du contrôle, pour accompagner et suivre en permanence les athlètes dès la notification du contrôle jusqu'à leur arrivée au local de prélèvement.

Les contrôles se dérouleront conformément aux dispositions du Code du Sport relatives à la lutte contre le dopage.

Vestiaires et sanitaires

Des vestiaires équipés de douches et des sanitaires pour les hommes et pour les femmes, en nombre suffisant, doivent être mis à disposition des compétiteurs.

Des toilettes différentes doivent être prévues pour le public et les organisateurs.

Les emplacements de ces commodités doivent être clairement indiqués.

Buvette et restauration

Une restauration rapide chaude ou froide (boissons, sandwiches, plateaux repas, etc.) à des prix raisonnables devra être proposée.

Afin de ne pas perturber les athlètes par les odeurs, les cuissons ne devront pas se faire dans la salle de compétition.

Attention, la vente et la consommation de boissons alcoolisées dans les enceintes sportives sont soumises à une déclaration auprès de la Mairie et/ou à une autorisation préfectorale.

Stands et emplacements partenaires

Le Comité d'organisation prévoit des stands et emplacements pour la FFForce et ses partenaires. Des membres du Comité d'organisation pourront être mis à disposition de la FFForce sur sa demande pour animer son stand.
Chaque stand d'une longueur linéaire Maxi de 6 mètres permettra de présenter de la marchandise et sera situé à proximité des lieux de concentration du public.
D'autres exposants peuvent se voir attribuer des emplacements réservés et convenus avec le Comité d'organisation. Toutefois, avant d'accepter un partenaire, le Comité d'organisation devra s'assurer, auprès de la FFForce, de la compatibilité de celui-ci avec ses partenaires.

Ils devront respecter le même type d'installation que les partenaires de la FFForce.

Affichage et Présence de la FFForce

La FFForce installera (ou fera installé) la banderole de la fédération (et éventuellement de ses partenaires) dans un emplacement proche de la zone de compétition et situé dans le champ visuel des spectateurs.
La FFForce pourra mettre à disposition du Comité d'organisation différents supports de communication pour positionner la présence fédérale.

Le logo de la FFForce et les logos de ses partenaires devront apparaître sur tous les documents officiels de communication sur la compétition (affiche, prospectus, site Internet de l'épreuve, etc.). La charte graphique de la Fédération doit être respectée dans tous les secteurs de promotion mis en œuvre.
Le Comité d'organisation doit utiliser le logo de la FFForce actuel en téléchargement sur le site de la Fédération ou en faire la demande en contactant la FFForce.

Le Comité d'organisation devra faire valider, au plus tard 3 mois avant la finale, chaque élément de communication, dont la maquette de l'affiche auprès de la FFForce avant toute diffusion.
Pour celle-ci, la FFForce pourra se charger de la réaliser, à la demande du comité d'organisation ou si la maquette proposée n'est pas de bonne qualité.
Le Comité d'organisation veille à utiliser des supports de communication qui mettent en avant des athlètes qui n'ont pas fait l'objet de sanctions disciplinaires dans le cadre de la lutte contre le dopage.

Fond de scène

La FFForce fournit le PDF du fond de scène avec le logo de la fédération, le logo de la Ligue, le logo du club organisateur ou de l'évènement et les logos des partenaires.
L'organisateur devra fournir à la FFForce au moins 60 jours avant l'évènement les logos des partenaires locaux.
A charge à l'organisateur de faire réaliser l'impression en 6 mètres par 3 mètres avec des œillets tout autour et tous les 50 cm.
L'organisation doit informer le Comité d'organisation que le fond de scène est en sa possession (une semaine minimum avant le premier jour de compétition)

Assurance responsabilité civile

Le Comité d'organisation doit bénéficier de garanties d'assurances couvrant sa responsabilité civile, celle de ses préposés, du public et des pratiquants.

Presse et médias

Conséquence du développement important de nos disciplines et de nos résultats croissants, nous nous devons de répondre à de nouveaux challenges en termes de communication écrite et audiovisuelle.

Le Comité d'organisation doit réserver, pour les médias, un emplacement équipé de tables et de chaises pour travailler dans de bonnes conditions. Cet espace réservé devra être à proximité de la zone de compétition. Il devra être équipé de moyens de communications Internet haut débit (filaire ou wifi dédié) pour accomplir sa mission.

Un espace doit être prévu pour l'éventuelle installation de caméra de télévision ou de photographes.

Le Comité d'organisation doit fournir aux médias présents, en priorité, toutes informations et résultats.

Les droits d'exploitation des photographies appartiennent à la FFForce, toute utilisation à titre commercial doit faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Fédération.

La FFForce se tient à la disposition du Comité d'organisation pour l'aider à communiquer auprès des médias.

Retransmission vidéo en direct

La FFForce s'occupe de la retransmission en direct des finales sur internet.
Le streaming est de plus en plus regardé et la FFForce s'est équipée de plusieurs caméras et de matériel professionnel. Afin d'avoir une qualité irréprochable il est impératif que le Comité d'organisation s'occupe de fournir un accès à Internet de très bonne qualité de type fibre. (Voir annexe).

Banderole

L'organisateur devra installer une banderole à l'extérieur du lieu de compétition, afin de signaler à tous la tenue de l'évènement.

Récompenses

Dans le cadre des compétitions individuelles, la FFForce fournit les médailles qui récompensent les trois premiers de chaque catégorie d'âge, de poids, et de sexe.

Pour les compétitions individuelles, il est conseillé que le Comité d'organisation puisse récompenser l'ensemble des compétiteurs.

Pour toutes les compétitions, il est conseillé que le Comité d'organisation puisse récompenser l'ensemble des arbitres.

Toutes autres récompenses devront être, au préalable, autorisées par la FFForce.

Administration –secrétariat –informatique

Voir annexe.

Sécurité des installations

Le Comité d'organisation est responsable de la préparation, du déroulement et de la surveillance de la manifestation.
Il doit avertir la gendarmerie ou la police municipale de la tenue d'une manifestation et de la nature du matériel installé sur le site.

Partie Scénique

Voir Annexe spécifique de la discipline.

Prise en charge et répartition financière

Voir Annexe spécifique de la discipline.

Animations

Des animations sportives ou extra-sportives peuvent être mises en place dans des créneaux horaires bien ciblés et qui n'entravent pas le bon déroulement de la compétition et ce après autorisation du président de la Commission Sportive Nationale.

Hébergement

Le Comité d'organisation doit rechercher les possibilités d'hébergement et de restauration à des prix abordables dans les hôtels et/ou établissements susceptibles de recevoir les athlètes et les dirigeants.

Il doit transmettre à la FFForce, l'ensemble de ces éléments au moment de la dépose de sa candidature.

- La liste des hôtels retenus avec adresse, numéro de téléphone et le prix des chambres,
- Le nom de la personne en charge de réaliser l'affiche de la compétition.
- Le nom, le numéro de téléphone et l'adresse mail du responsable de la compétition,

CAHIER DES CHARGES POUR LES FINALES France 2023

Pour **La FFForce**	**Pour** **La Ligue**

Nom, Prénom et signature précédés de la mention
« Lu et approuvé »